



**MAIRIE DE LANUEJOLS**  
**30750**

Téléphone : 04 67 82 70 83

Fax : 04 67 82 73 90

Email : [mairielanuejols@wanadoo.fr](mailto:mairielanuejols@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANUÉJOLS DU 20 JANVIER 2024**

**Présents (6) :** Géraldine CARTAYRADE, Evelyne FURSTOSS-PASTORE, Stéphane GERMAIN, Hervé MONTEILS, François TEISSIER, Alexandre VIGNE,

Avec la participation d'Ethel LACOMBE (secrétaire de Mairie de Lanuéjols)

**Absents excusés (5) :** Manon ALTOUNIAN, Virginie BOYNE (donne pouvoir à Alexandre VIGNE), Mathieu EVESQUE, Marie-Paule GERACE-CORBON, Géraldine TRONG, (donne pouvoir à Hervé MONTEILS).

**Ordre du jour**

1 Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits 2023 /  
Modification

2 Contribution annuelle SDIS

3 Réorganisation du service et recrutement d'un agent technique polyvalent

4 Organisation de la cérémonie des vœux du 27 janvier

5 Local DDE

6 Prime du pouvoir d'achat

7 Informations concernant la vie de la commune

8 Questions diverses

- 8-1 Point sur le CMJ

- 8-2 Prestation de service pour entretien des chemins

- 8-3 Appel à projet 80<sup>ème</sup> anniversaire des débarquements

Un appel à projet a été lancé par le Préfet du Gard pour commémorer ce 80<sup>ème</sup> anniversaire des débarquements, de la libération et de la victoire. Sur le plan national et même international de nombreuses cérémonies s'étaleront sur les années 2024 et 2025. Dans ce cadre commémoratif, les acteurs locaux sont invités à mettre en place des projets de commémoration, de mémoire, ou pédagogique

- 8-4 Lanuéjols : Lauréat de « villages d'avenir 2024 »

Jackie POUZENS de l'atelier Poterie, avant le début de la séance est venue présenter au conseil municipal, les différentes propositions de plaques de numéro de rues. Le projet avance, les différents matériaux, et les outils sont achetés. Après discussion, les conseillers valident les propositions de l'atelier. La réalisation des plaques va pouvoir très prochainement débiter.

**COMPTE RENDU**

**Début de séance du conseil municipal à 9H30.**

**En l'absence de Mesdames Manon ALTOUNIAN et Géraldine TRONG, Madame Géraldine CARTAYRADE est désignée secrétaire de séance.**

Le conseil municipal a été avancé d'une semaine compte tenu de la situation de l'équipe municipale d'entretien de la commune. En effet, Fabrice LIBOUREL étant en maladie et Bernard POUZENS à la retraite, la commune doit accélérer le recrutement d'un agent technique.

Une annonce a été publiée.

Dans l'attente, Jonathan POUZENS, autoentrepreneur a déjà été sollicité, notamment lors de l'épisode neigeux début janvier, ainsi que pour retirer les décorations de Noël et effectuer quelques travaux sur la commune. Ce dernier, facture à l'heure ses prestations.

Il est également intervenu en urgence avec le chasse-neige de Lanuéjols, pour dépanner l'Espérou qui avait du matériel en panne pour effectuer le déneigement sur leur secteur. A ce sujet, il nous faut prendre une délibération pour facturer la location du tracteur à la commune de Val d'Aigoual. Jonathan POUZENS facturera lui-même les heures effectuées à la commune de Val d'Aigoual.

**→ Le conseil municipal vote pour facturer la location du chasse-neige à la commune de Val d'Aigoual pour un montant de 50 euros de l'heure :**

Pour	Contre	Abstention
7 / 8	0 / 8	1 / 8

**1 Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits 2023 / Modification**

La préfecture nous demande une modification, pour une délibération prise le 15 décembre 2023 dont l'objet était d'autoriser d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section investissement votées au budget de 2023 et les restes à réaliser de 2022 ne peuvent pas être pris en compte dans le calcul des 25% des dépenses d'investissement.

Il s'agit de modifier le calcul pour enlever les restes à réaliser de 2022.

Montant des dépenses inscrites au budget primitif 2023 (hors remboursement d'emprunt)	946 300€ - 33 000 = 913 300€ 913 300€ / 25% = <b>228 325€</b>
Correction du calcul en retirant les restes à réaliser (347 000 euros)	946 300€ - 33 000€ - <b>347 000€</b> = 566 300€ 566 300€ / 25% = <b>141 575€</b>

**→ Le conseil municipal vote pour la modification :**

Pour	Contre	Abstention
8 / 8	0 / 8	0 / 8

## 2 Contribution annuelle SDIS

Chaque année la commune participe aux dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard. En 2023, nous avons versé 17 833.79 euros au SDIS.

Le SDIS a révisé les modalités de cette contribution, depuis décembre 2023 par délibération, selon les critères suivants :

- Critères : Population DGF 50%    Potentiel fiscal 50%
- Prise en compte d'un plafonnement de 40% majoré de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (4,77% pour 2024)
- Un étalement des évolutions de la réforme sur 8 ans

Compte tenu de ces éléments, le nouveau montant demandé est de **18 737.22 euros**.

### Modalités - Contribution 2024 – version actualisée le 08/01/2024

ETABLISSEMENT		
N° INSEE	Désignation	EPCI
30139	LANUEJOLS	COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CEVENNES

Données prises en compte dans le calcul	
• Population DGF (50%)	634
• Potentiel fiscal par habitant (50%)	397,90 €

Plafonnement	Contribution théorique (1)	
	2023	2031
Montant de base (Contribution année 2023)	17 833,79 € (2)	
Montant revalorisé IPC (3)	18 684,46 € (3)	19 106,53 € (4)

Durée étalement	Sur une année (2023 -> 2024)	
	8 années	
Montant variation	1 272,74 € (5)	903,43 (6)

Montant de votre contribution 2024 (2) + (6)	<b>18 737,22 €</b>
Évolution de votre contribution entre 2023 et 2024	903,43 €
	5,07%

(1) Evolution de la contribution. L'augmentation est plafonnée à un terme de 8 années à +40% (hors évolution de l'enveloppe départementale globale, pouvant être liée à l'inflation).

(2) Montant contribution 2023

(3) Montant contribution 2023 revalorisé IPC (en 2024, + 4,77 %)

(4) Montant estimatif, au terme des 8 années de la réforme. Chaque année, le montant sera recalculé en tenant compte des données mises à jour de Population DGF et de Potentiel Fiscal.

(5) Variation théorique à l'issue des 8 ans = (4)-(2).

(6) Impact pour 2024 de la réforme. = (3) + [ (4)-(3) ] / 8

→ Le conseil municipal vote pour le versement de la contribution annuelle :

Pour	Contre	Abstention
<b>8 / 8</b>	0 / 8	0 / 8

### 3 Réorganisation du service et recrutement d'un agent technique polyvalent

Comme précisé plus haut, notre service technique est fortement diminué à ce jour. Il ne compte que Laurent PASSET, employé 12h30 hebdomadaires pour assurer l'entretien de la commune. Ce service devait être réorganisé et repensé.

C'est pourquoi une annonce a été passée dans le but de recruter un agent responsable de service technique. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 26 janvier 2024.

Ce poste n'existant pas, une délibération doit donc être prise pour la création de ce nouveau poste « d'agent technique polyvalent responsable du service ».

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée à temps complet, pour une durée de 1 an renouvelable, à compter du 15 février 2024. Ce dernier devra justifier d'une expérience ou d'une capacité à diriger un service.

7 candidats à ce jour ont envoyé ou amené leur dossier avec Curriculum Vitae et lettre de motivation en Mairie. Une commission de recrutement va être créée pour sélectionner dans un premier temps les candidats répondant aux critères du poste, après analyse des CV et lettres de motivation. Dans un second temps, les candidats présélectionnés seront reçus en entretien et évalués grâce à une grille d'évaluation détaillée.

→ **Le conseil municipal vote pour la création du poste d'Agent technique polyvalent responsable du service technique » :**

Pour	Contre	Abstention
8 / 8	0 / 8	0 / 8

Suite à ce vote, le premier adjoint, Hervé Monteils, fait part de l'intérêt qu'il pourrait avoir pour ce poste et qu'il va réfléchir au dépôt de son dossier. Les candidatures seront closes au 26 janvier.

Dans cette perspective, il devrait démissionner de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint. Le conseil demande de vérifier auprès du conseil juridique de la commune la faisabilité de cette candidature. Dans cette attente, le maire indique qu'il va constituer un jury pour l'examen des candidatures et que le 1<sup>er</sup> adjoint en serait exclu s'il déposait sa candidature.

### 4 Organisation de la cérémonie des vœux du 27 janvier

Les habitants de la commune ont été invités à la cérémonie des vœux du Maire et de ses conseillers, par flyers, et par l'intermédiaire du bulletin municipal.

Concernant le lunch, le salé sera préparé à la cuisine centrale par Jodie POUZENS et pour le sucré, les galettes des rois et les brioches confectionnées par Johanne STESSSELS à la boulangerie du Causse Noir. Les boissons sont également commandées à la boulangerie. Une petite part du lunch est toujours gardée pour nos résidents de la maison en partage des Ormeaux qui ne peuvent se joindre à nous.

Lors de la cérémonie, différents points seront abordés :

- Remise du diplôme du PSC1 (Prévention Secours Civique de niveau 1) à nos citoyens ayant participé à la formation
- Départ à la retraite et remerciements avec remise d'un chèque-cadeau à Bernard POUZENS.
- Bilan de l'année 2023
- Perspectives 2024

## 5 Local DDE

Les clés ont été récupérées. La convention indiquant que le local est mis à disposition de la commune a été signée. En attendant la vente, ce local peut donc être utilisé par la commune comme ateliers municipaux. Le panneau DDE a été enlevé et celui de la commune devrait y être apposé très prochainement.

## 6 Prime du pouvoir d'achat

Une prime du pouvoir d'achat a été mise en place par décret en octobre 2023. C'est une prime exceptionnelle qui est obligatoire pour les fonctionnaires d'état. En ce qui concerne les fonctionnaires territoriaux, le gouvernement se décharge et laisse le choix aux collectivités territoriales de la mettre en place ou pas. Elle est calculée en fonction des revenus et du nombre d'heures effectuées selon un barème fourni par l'Etat, dans une fourchette de 300 à 800 euros.

Le maire propose de l'appliquer pour l'ensemble de nos employés municipaux. Cela reviendrait à la commune, charges comprises, en appliquant le barème haut, à environ 5 000 euros.

Le sujet est mis à la discussion. Certains conseillers s'y opposent aux motifs que :

- Une prime de fin d'année au mérite (le CIA : Complément Indemnitaire Annuel) est déjà versée ;
- La charge en est laissée aux communes, alors que pour les fonctions publiques d'état et hospitalière, l'état la prend en charge.

Le maire explique qu'il s'agit d'une prime exceptionnelle pour compenser l'augmentation des coûts qui n'a rien à voir avec la prime de complément indemnitaire annuel (CIA) et que l'une n'empêche pas l'autre et qu'enfin le désaccord sur la position du gouvernement ne peut pas se faire au détriment des agents. La proposition est mise au vote.

→ **Le conseil municipal vote pour le principe de la mise en place de la prime pouvoir d'achat :**

Pour	Contre	Abstention
5 / 8	3 / 8	0 / 8

Le maire propose alors pour arriver à un consensus et prendre en compte les avis de tous les conseillers de l'adopter avec une diminution de 30% du plafond proposé par l'Etat. Cette proposition est validée et une délibération sera prise au prochain CM lorsque nous aurons reçu la validation par le Comité Social Territorial dépendant du Centre de Gestion.

→ **Le conseil municipal vote pour le montant de la prime avec une baisse de 30% du plafond du barème :**

Pour	Contre	Abstention
5 / 8	1 / 8	2 / 8

## 7 Informations concernant la vie de la commune

- Un nouveau DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation), Christophe MAUNY a pris officiellement ses fonctions en septembre 2023. Rencontré lors d'une réunion, le maire nous informe que le premier contact a été très bon et qu'il propose une démarche intéressante notamment pour la protection des RPI et la prise en compte des communes rurales.
- Réunion avec le nouveau Procureur de la République d'Alès Abdelkarim GRINI. Il soutient les communes et souhaite venir en conseil communautaire pour rencontrer tous les maires. Il a mis en place une adresse email pour les maires et ainsi faciliter les relations et la communication.
- Boulangerie du Causse Noir : suite à un contrôle de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations), la boulangerie a pris la décision de fermer une semaine afin de réaliser des travaux de mise aux normes notamment électriques. Tous ces travaux demandés, effectués et à venir pourraient mettre en péril l'avenir de la boulangerie de notre village. Le conseil souhaite apporter son soutien à ce commerce et réfléchit à la forme possible légalement.
- Troubles à l'ordre public : Divers troubles à l'ordre public, trop fréquents et impactant la vie de la commune sont constatés. Le maire a fait une déposition en Gendarmerie et un signalement au Procureur de la République d'Alès aura lieu. Les Gendarmes sont intervenus plusieurs fois notamment à sa demande. Le maire souhaite que la commune retrouve calme et sérénité et des mesures sont et seront prises pour y parvenir.
- Demande de piégeage sur le hameau de Montjardin : L'autorisation a été refusée par le maire pour des mêmes raisons d'ordre public. Un courrier RAR a été envoyé au demandant expliquant les raisons de ce refus.
- Vœux des communes voisines : Le maire a invité les maires des communes voisines à la cérémonie des vœux, pour développer des relations, pour tisser des liens sur notre territoire rural, telle était notre volonté dans la profession de foi. Et en retour, le maire s'est rendu à Saint-André de Vézines, à Meyrueis et à Saint Sauveur-Camprieu et le premier adjoint à Veyreau.
- Le SMEG a organisé une réunion pour proposer la maintenance de l'éclairage public. Si le SMEG sous-traite à la société SLA, le conseil municipal n'accepterait pas cette sous-traitance et proposerait une maintenance locale. Les travaux de maintenance de l'éclairage public de la commune confiés actuellement à SLA ne sont pas correctement effectués ou ne donnent pas satisfaction.
- Programme culturel, plusieurs dates déjà programmées et des propositions. La Compagnie de Meyrueis nous propose une pièce de théâtre. L'association culture Aigoual, envisage un film d'animation le samedi 24 février. Un orchestre a également contacté la mairie pour une date courant juillet.

## 8 Questions diverses

### - 8-1 Point sur le CMJ

La commission « salle des jeunes » attend la réception des derniers devis pour la restauration des vestiaires du stade de football. Après la venue des artisans sur le futur chantier, le mauvais état des vestiaires a été remarqué. De simples travaux de peinture, le changement de fenêtres et la pose de carrelages ne suffiront pas. Il faut sécuriser les lieux, isoler, refaire la toiture. Un projet d'extension est également en cours de chiffrage étant donné que les douches au milieu ne permettent pas d'avoir une surface suffisante pour créer une salle de rencontre.

- La commission « école/collège » se réunit ce samedi 27 janvier avec un ordre du jour chargé, notamment le projet avec les résidents des Ormeaux et les enfants pour créer du lien intergénérationnel.

- Le maire a repris contact avec le sénateur, Laurent BURGOA pour répondre favorablement à son invitation au Sénat pendant les vacances d'avril. Ce dernier nous propose deux dates le 9 ou le 11 avril 2024 pour la visite et invite les jeunes conseillers municipaux au restaurant du Sénat au Palais du Luxembourg. Le voyage à Paris s'organise.

### - 8-2 Prestation de service pour entretien des chemins

Pour rappel, ces travaux ont été confiés à HUC Ludovic, société de la Cavalerie. L'entretien des chemins a été réalisé sur Les Mazes, La Tour et Licide et le chemin de Lanuéjols au pont de Claparouse. Le travail consiste à passer avec une épareuse pour éviter que les chemins communaux ne se referment.

### - 8-3 Appel à projet 80ème anniversaire des débarquements

Un appel à projet a été lancé par le Préfet du Gard pour commémorer ce 80<sup>ème</sup> anniversaire des débarquements, de la libération et de la victoire. Sur le plan national et même international de nombreuses cérémonies s'étaleront sur les années 2024 et 2025. Dans ce cadre commémoratif, les acteurs locaux sont invités à mettre en place des projets de commémoration, de mémoire, ou pédagogique.

Le maire a sollicité l'enseignante pour faire un travail avec l'école de Lanuéjols. La date du 8 mai a été retenue. Le projet a été soumis au préfet qui a fortement apprécié notre engagement.

### - 8-4 Lanuéjols : Lauréat de « villages d'avenir 2024 »

Comme nous l'avons appris lors de la cérémonie d'inauguration de la place, Lanuéjols fait partie des 17 villages Gardois labellisés Villages d'Avenir, dans le cadre du Plan France Ruralité. Ce programme vise à accompagner les communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de tout type de projet de développement, répondant aux besoins quotidiens des habitants ou à amener une dynamique nouvelle dans la commune.

Notre village lauréat disposera d'un interlocuteur privilégié pour faire avancer les projets auprès de l'ensemble des services de l'Etat, un appui de proximité en ingénierie, une aide pour rechercher les financements publics et privé.

Ce projet permettra de développer « les escapades à vélo des stations vertes » pour lequel notre commune a déjà mis en place un local à disposition des possesseurs de vélos à assistance électrique (VAE) dès le mois d'août 2023. Cela devrait favoriser les déplacements entre les communes voisines et les circuits touristiques sur l'ensemble de notre communauté de communes et ces communautés voisines (Lozère, Aveyron).

A ce sujet, les conseillers évoquent la problématique des transports sur la commune.

**Fin de séance à 12h31.**